



**Confédération  
des syndicats nationaux**

Mémoire présenté par  
la Confédération des syndicats nationaux

aux Audiences publiques nationales de la  
Commission sur l'éducation à la petite enfance

sur le bilan des 20 ans de la politique familiale du Québec :  
*Les enfants au cœur de nos choix*

Le 23 novembre 2016

Confédération des syndicats nationaux  
1601, avenue De Lorimier  
Montréal (Québec) H2K 4M5  
Tél. : 514 598-2271  
Télec. : 514 598-2052  
[www.csn.qc.ca](http://www.csn.qc.ca)

## Table des matières

Avant-propos.....	5
Introduction.....	7
Un réseau fragilisé.....	9
Le profit ne rime pas avec la qualité.....	9
La formation.....	10
Des règles budgétaires qui font très mal.....	10
Le financement basé sur le taux de présence des enfants, une mauvaise solution!.....	11
Le rendez-vous manqué du réinvestissement.....	12
La gratuité pour les familles à faible revenu.....	13
Un recul pour les femmes.....	13
La gouvernance des CPE.....	15
Conclusion .....	17



## Avant-propos

La Confédération des syndicats nationaux (CSN) est une organisation syndicale composée de près de 2 000 syndicats. Elle regroupe plus de 325 000 travailleuses et travailleurs réunis sur une base sectorielle ou professionnelle dans huit fédérations ainsi que sur une base régionale dans treize conseils centraux, principalement sur le territoire du Québec.

La Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS) représente la très grande majorité du personnel syndiqué dans le secteur des centres de la petite enfance (CPE) au Québec. Elle représente plus de 10 500 travailleuses et travailleurs provenant de plus de 400 CPE et environ 3 200 responsables de service de garde en milieu familial.

La Fédération des employées et employés de services publics (FEESP) représente, quant à elle, la majorité des éducatrices et des techniciennes des services de garde éducatifs en milieu scolaire.

La Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ) compte parmi ses membres la très grande majorité des enseignants et des enseignantes en Techniques d'éducation à l'enfance.

Au fil des années, la CSN a contribué à la mise sur pied et au développement des services de garde éducatifs. Depuis plus de quarante ans, nous agissons en ce sens et soutenons les travailleuses et travailleurs qui y œuvrent. En outre, nous avons publié, en 2010, une plateforme afin de partager notre vision, *Des services de garde éducatifs de qualité : un droit pour chaque enfant*. Nous demandions au gouvernement de compléter le développement en consolidant le réseau des services de garde éducatifs tout en maintenant son caractère universel. Nous affirmions la nécessité d'assurer la gratuité des services de garde éducatifs à toutes les familles à faible revenu afin que tous les enfants puissent être en mesure de fréquenter un service de garde à la petite enfance de qualité. Enfin, nous revendiquons que les services de garde éducatifs en milieu scolaire soient reconnus comme des services éducatifs complémentaires et, qu'à ce titre, ils soient offerts gratuitement à tous les élèves. Ces revendications sont encore actuelles et continuent de guider nos travaux, nos réflexions et nos luttes.



## Introduction

Le 23 février dernier, c'est sur le thème *Un réseau qui fait grandir!* que la CSN lançait une importante campagne nationale de sensibilisation et de mobilisation auprès des parents et de la population.

Le 3 décembre prochain, lors de deux manifestations nationales qui se tiendront dans les régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de Montréal, la CSN procédera au dépôt de cartes postales, qui s'ajouteront aux 25 000 déposées en mars 2016, réclamant un réinvestissement massif dans le réseau des services de garde éducatifs. Les signataires demandent au gouvernement de cesser ses attaques contre le modèle québécois des services de garde à contribution réduite et :

- d'assurer l'accessibilité à des services éducatifs de qualité pour tous les enfants afin de favoriser l'égalité des chances;
- de rétablir le tarif universel et d'offrir la gratuité aux familles à faible revenu;
- de poursuivre le développement des places dans les centres de la petite enfance (CPE) et auprès des responsables de service de garde en milieu familial (RSG) reconnues;
- de reconnaître les services de garde en milieu scolaire à titre de services complémentaires au régime pédagogique;
- de mettre fin aux compressions et d'investir les sommes nécessaires au maintien de services éducatifs de qualité.

La CSN est outrée par les nombreux reculs imposés aux services de garde québécois résultant de mesures idéologiques d'austérité du gouvernement libéral. C'est pourquoi nous participons avec enthousiasme aux audiences initiées par l'Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCPÉ). Nous parlons non seulement au nom des travailleuses et des travailleurs du réseau, mais également au nom des familles qui subissent les mesures d'austérité imposées par le gouvernement libéral, au nombre desquelles on retrouve des membres de la CSN.

Par ces audiences, nous espérons que le gouvernement prenne acte de la mobilisation des nombreux acteurs qui luttent pour la préservation des services de garde éducatifs. Nous souhaitons que le message soit entendu et que le gouvernement mette fin, définitivement, au saccage du réseau. Nous voulons qu'il nous redonne ce que nous avons construit et aussi ce en quoi nous croyons, soit un réseau des services de garde éducatifs qui répond aux valeurs de la société québécoise.





## Un réseau fragilisé

Nous sommes fiers de notre réseau des services de garde, et avec raison! Un tel réseau ne compte aucun comparateur au Canada et il est un exemple ailleurs sur la planète. Toutefois, le réseau des CPE et des services de garde en milieu familial régis a été mis à mal au cours des dernières années et nous fait craindre le pire.

Dans ce mémoire, nous mettrons en avant plusieurs de nos préoccupations quant à la qualité et à l'accessibilité des services de garde. Il est urgent qu'un changement de cap s'opère et que nous retrouvions le réseau des services de garde éducatifs que nous avons bâti et qui répond aux valeurs québécoises. Un réseau qui met les besoins des familles et des enfants en priorité et où la recherche de profit n'a pas sa place. Nous voulons d'un réseau qui se donne les moyens de rejoindre toutes les familles et qui reconnaît la valeur de ses travailleuses.

### ***Le profit ne rime pas avec la qualité***

Au début des années 2000, deux études importantes portaient déjà sur la qualité des services de garde : *Grandir en qualité*<sup>1</sup> et *La qualité, ça compte!*<sup>2</sup>. Celles-ci concluaient que les services de garde éducatifs fournis en CPE et en milieu familial régis présentaient des niveaux supérieurs de qualité comparativement à ceux offerts en garderies commerciales. Plus du tiers n'atteignaient même pas la note de passage. En 2014, l'Institut de la statistique du Québec mettait à jour l'enquête québécoise *Grandir en qualité* et concluait que la proportion des CPE offrant des services de bonne qualité était toujours supérieure à celle des garderies commerciales.

Il convient également de noter que les garderies font l'objet d'un plus grand nombre de plaintes. Pour 2015-2016, les plaintes envers les garderies non subventionnées étaient près de quatre fois plus élevées qu'en CPE. Les doléances couvrent plusieurs sujets dont la santé et la sécurité des enfants (ratio, alimentation et hygiène), le fonctionnement administratif (régie interne et programme éducatif) et la personne en relation avec un service de garde (éducatrice et administrateur)<sup>3</sup>. Les services de garde éducatifs en CPE et en milieu familial régis se distinguent nettement par un meilleur encadrement, des conditions de santé et de sécurité adaptées pour les enfants et un véritable programme éducatif.

Il est donc déplorable de constater que les orientations du gouvernement libéral des dix dernières années ont favorisé l'émergence d'un nombre considérable de garderies commerciales, subventionnées ou non; leur part dans la distribution des places disponibles est passée de 16 % à 34 %. Parallèlement, des services de garde en milieu familial non régis

---

<sup>1</sup> Carl DROUIN, Nathalie BIGRAS, Claire FOURNIER, Hélène DESROSIERS et Stéphane BERNARD, *Grandir en qualité, 2003 : enquête québécoise sur la qualité des services de garde éducatifs*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 2004, 597 p.

<sup>2</sup> Christa JAPPEL, Richard E. TREMBLAY et Sylvana CÔTÉ, *La qualité, ça compte! : résultats de l'Étude longitudinale du développement des enfants du Québec concernant la qualité des services de garde*, Québec, 2005.

<sup>3</sup> Ministère de la Famille, *Plaintes retenues – selon le type de plainte en 2015-2016*, 2016.

continuent d'exercer sans encadrement réglementaire ni obligation de mise en œuvre d'un programme éducatif<sup>4</sup>.

Pour l'instant, il est impossible de connaître la nature et la gravité des manquements signalés par les plaintes. Le ministre a affirmé qu'il était en réflexion sur cette question. Il a aussi indiqué qu'il travaillait sur l'élaboration d'un processus d'agrément portant sur l'application du programme éducatif. La CSN a demandé de participer à ces travaux à titre de représentante des travailleuses et des travailleurs et nous comptons suivre de près l'évolution de ce dossier.

### ***La formation***

En 2013, 82 % du personnel des CPE était qualifié. C'était le cas de 72 % des éducatrices dans les garderies commerciales subventionnées et de 46 % dans les garderies commerciales à plein tarif<sup>5</sup>. Ces dernières ont donc vraisemblablement de la difficulté à respecter le ratio de deux éducatrices qualifiées sur trois exigé par la réglementation.

La formation est sans contredit un élément majeur qui influence la qualité d'un service de garde. Pour la CSN, il est essentiel que les travailleuses et travailleurs aient accès à de la formation continue de qualité. Nous déplorons la décision du gouvernement de rehausser le seuil d'assujettissement des entreprises à la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (loi du 1 %). En portant le seuil à une masse salariale de 2 millions de dollars, la grande majorité des CPE a été libérée de son obligation d'investir dans la formation continue.

Présentement, une formation de 45 heures est exigée pour les responsables de service de garde en milieu familial. C'est nettement insuffisant et nous croyons que les heures de formation doivent être rehaussées. Toutefois, il importe que cette formation soit de qualité et qualifiante, ce qui fait actuellement défaut.

### ***Des règles budgétaires qui font très mal***

Le gouvernement du Parti libéral du Québec a imposé des compressions budgétaires draconiennes aux CPE et aux garderies subventionnées : 100 M\$ en 2014 et 74 M\$ en 2015. En 2016, il a introduit une refonte complète du financement qui impose des baisses permanentes de l'ordre de 120 M\$. Ces compressions se sont ajoutées à l'introduction du principe utilisateur-payeur lorsqu'il a mis fin au tarif unique par la modulation en fonction du revenu, fragilisant ainsi le réseau et l'accessibilité aux services de garde pour les familles.

Le ministre Proulx a consenti une allocation de transition de 60 M\$ devant permettre aux CPE et aux garderies commerciales subventionnées « d'accroître leur efficacité et de maintenir la qualité des services dans un contexte de gestion du changement ». La CSN a

---

<sup>4</sup> Il n'y a pas de données publiques concernant le nombre de services de garde en milieu familial non régis, mais on peut aisément croire que leur nombre a également augmenté avec la bonification du crédit d'impôt provincial pour frais de garde.

<sup>5</sup> *Situation des centres de la petite enfance, des garderies et de la garde en milieu familial au Québec en 2013*, mars 2015, graphique 4.6, p. 70.

dénoncé le fait que le gouvernement proposait de dépenser ces sommes pour payer des honoraires de consultants, des frais pour des services-conseils en gestion, des frais de licenciement, des paiements d'indemnités de départ et des frais juridiques advenant une contestation. Nous sommes bien loin de la recherche de qualité!

Cette entreprise idéologique de démolition a eu et continuera d'avoir des répercussions sur la fréquentation dans les CPE et les services de garde en milieu familial régis. Les différents syndicats concernés mènent actuellement des enquêtes pour documenter cette nouvelle réalité. Plusieurs d'entre eux ont pu présenter les effets concrets de ces coupes dans les différentes régions du Québec. En plus de favoriser les garderies commerciales, les effets des coupes et la fin du tarif unique se traduisent de plusieurs façons. Pour n'en nommer que quelques-uns, voici les principaux contrecoups relevés dans les différentes régions du Québec : suppression de postes, diminution des heures de préparation pédagogique, augmentation du ratio éducatrice-enfants pour certains groupes d'âge, instabilité accrue dans les groupes, réduction du nombre d'heures consacrées à la préparation des repas, élimination ou diminution de repas composés de viande, restriction des portions, diminution de la variété des aliments servis, rationalisation des achats de matériel pédagogique, etc.

La CSN continuera à suivre de près la situation. Mais nous pouvons affirmer, dès maintenant, que toutes ces mesures s'inscrivent dans la volonté du gouvernement de se désengager du financement des services de garde éducatifs et de favoriser les garderies non subventionnées et les services de garde non régis.

Depuis 2010 d'ailleurs, 20 040 places à contribution réduite ont été créées en comparaison de 44 083 dans les garderies commerciales non subventionnées<sup>6</sup>. Alors que les places dans ces garderies représentaient 5 % de toutes les places en 2010, elles en représentent aujourd'hui près de 20 %. Il s'agit bien ici d'un choix idéologique qui favorise les services commerciaux non subventionnés en les finançant indirectement par les crédits d'impôt alors que nous en assumons collectivement le coût. Ces sommes seraient mieux investies dans les CPE et les services de garde en milieu familial régis.

### ***Le financement basé sur le taux de présence des enfants, une mauvaise solution!***

L'ajustement de la subvention en fonction du taux de présence des enfants dans les CPE est certainement à craindre. Ainsi, si le taux de présence global des enfants est inférieur à 80 %, la subvention versée aux CPE sera diminuée. Cette nouvelle règle risque d'entraîner des dérives importantes. Déjà en février 2015, nous mettions en garde le gouvernement d'adopter une telle approche dans notre mémoire sur le projet de loi n° 28, Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016. Encore une fois, le gouvernement impose une mesure mur à mur sans avoir analysé les raisons expliquant pourquoi certains enfants sont plus absents que d'autres et pourquoi certains CPE

---

<sup>6</sup> Création de places en services de garde, septembre 2013, [[www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/portrait/places/Pages/index.aspx](http://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/portrait/places/Pages/index.aspx)].

enregistrent un taux d'absentéisme global plus élevé que d'autres. Les raisons vont bien au-delà d'un problème d'ajustement à l'entente de service et de souplesse comme le prétend le gouvernement. Et que dire de sa solution qui consiste tout simplement à remplacer les enfants absents afin d'optimiser l'occupation des places subventionnées? Cela témoigne d'une méconnaissance des approches d'intégration d'un enfant dans un service éducatif.

La transformation du financement sur la base du taux de présence entraînera des problèmes majeurs, notamment :

- la discrimination envers certains enfants dont l'état de santé ou l'occupation de leurs parents pourraient induire un taux d'absentéisme plus élevé;
- l'imposition d'une fréquentation obligatoire au-delà d'un nombre maximal de journées d'absence. Cette mesure pourrait entraîner d'autres problèmes telle la contagion de maladies par la présence d'enfants malades au service de garde;
- la mise en péril de la viabilité financière de certains prestataires de services de garde subventionnés, particulièrement les petits CPE et ceux situés en milieu de travail où les travailleurs ont des horaires variables (par exemple, dans les cégeps ou les centres hospitaliers).

Les services de garde éducatifs partagent plusieurs points avec l'éducation préscolaire. Ils s'adressent à des enfants en bas âge, ils appliquent un programme éducatif favorisant le développement global de l'enfant ainsi que la valorisation du jeu comme outil d'apprentissage, et leur fréquentation n'est pas obligatoire. À l'instar de la maternelle, le financement ne devrait pas varier en fonction de la présence ou non des enfants.

Afin de favoriser l'assiduité, il faut plutôt s'inspirer du message de l'école transmis aux parents soulignant que la fréquentation de la maternelle 5 ans a un effet positif sur le développement de l'enfant et représente une bonne préparation aux enseignements scolaires.

### ***Le rendez-vous manqué du réinvestissement***

Lors de la récente mise à jour du Plan économique du Québec, le gouvernement annonçait un surplus budgétaire de plus de 3,7 milliards de dollars – avant le versement au Fonds des générations d'un montant de 1,5 milliard de dollars –, pour l'année dernière (2015-2016). Comment peut-il prétendre encore que les restrictions budgétaires imposées aux familles et aux services de garde sont une réponse aux difficultés financières de l'État? L'absence de réinvestissement dans les services de garde démontre que son objectif n'était pas d'atteindre l'équilibre budgétaire, mais de revoir le rôle de l'État québécois, la nature même des services publics et des services de garde. À la lumière de ce portrait économique, la CSN réitère qu'un réinvestissement massif dans les services de garde est nécessaire et réclame la fin de la modulation des tarifs.

### ***La gratuité pour les familles à faible revenu***

L'un des objectifs des services de garde éducatifs est d'assurer l'égalité des chances des enfants, notamment ceux qui présentent des besoins particuliers ou qui vivent dans des contextes de précarité socio-économique<sup>7</sup>.

C'est pour cette raison qu'il faut s'assurer que tous les enfants aient l'opportunité de fréquenter des services de qualité. La gratuité des services de garde pour les familles à faible revenu est une priorité. Il s'agit en effet d'un moyen efficace d'assurer un milieu de vie stimulant et sain pour ces enfants qui, selon une enquête de 2009<sup>8</sup>, fréquentent peu les services de garde. Pourtant, plusieurs études, dont *L'Enquête montréalaise sur l'expérience préscolaire des enfants à la maternelle de 2014*, démontrent que la fréquentation d'un service de garde éducatif de qualité a plus d'impact chez les enfants de familles à faible revenu que chez ceux des autres familles et permet de réduire davantage les risques de vulnérabilité<sup>9</sup>.

Actuellement, le Règlement sur la contribution réduite prévoit que les parents qui reçoivent une prestation en application du Programme d'aide sociale ou du Programme de solidarité sociale sont admissibles à l'exemption du paiement de la contribution pour deux jours et demi. Le prestataire doit défrayer les coûts pour les autres 2 jours et demi par semaine. Cette obligation freine sans aucun doute la capacité des familles à recourir aux services de garde.

En 2013, le nombre d'enfants de famille à faible revenu en âge de fréquenter un service de garde était de 70 190<sup>10</sup>. Pourtant, en 2014-2015, seulement 12 600 enfants avaient bénéficié de services de garde gratuits à demi temps. Afin de rejoindre ces enfants, la CSN propose une nouvelle mesure d'aide financière aux familles à faible revenu qui permettrait la gratuité pour une fréquentation à temps plein. Si 80 % des enfants concernés fréquentaient un service de garde, le coût d'une telle mesure pourrait s'élever à 74 M\$ et représenterait une hausse minimale de 0,2 % du Régime québécois de soutien du revenu qui dispose d'un budget total de 30 G\$.

### ***Un recul pour les femmes***

Il existe plusieurs études<sup>11</sup> démontrant que les services de garde à contribution réduite au Québec ont eu une influence positive sur le taux d'activité des femmes. En effet, depuis la création des places à contribution réduite, le taux d'emploi des femmes ayant des enfants d'âge préscolaire est passé de 63 % en 1996 à 74 % en 2008, alors que celui des femmes ayant des enfants d'âge scolaire a augmenté de 73 % à 87 % pendant la même période. De

---

<sup>7</sup> Article 1 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance.

<sup>8</sup> *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde*, 2009, Institut de la statistique du Québec.

<sup>9</sup> Danielle GUAY, Isabelle LAURIN, Michel FOURNIER et Nathalie BIGRAS, *Enquête montréalaise sur l'expérience préscolaire des enfants à la maternelle : sommaire exécutif*, 14 novembre 2014.

<sup>10</sup> ISQ #31172, source de l'ISQ : Statistique Canada, fichier des familles T1.

<sup>11</sup> L'étude de Fortin, Godbout et St-Cerny (2012), *L'impact des services de garde à contribution réduite du Québec sur le taux d'activité féminin, le revenu intérieur et les budgets gouvernementaux* donne plusieurs références à ce sujet.

plus, on observe que le taux de croissance a été beaucoup plus important pour les familles monoparentales ayant un enfant de moins de 6 ans (22 %)<sup>12</sup>.

L'augmentation de la contribution exigée des parents risque dans certaines situations, notamment lorsqu'un des parents a un revenu de travail significativement moindre que l'autre, de remettre en question son choix de travailler. Puisque dans 70 % des ménages, la femme reçoit un revenu inférieur ou égal à celui de l'homme<sup>13</sup>, on craint un impact négatif de la participation des femmes au marché du travail, entraînant des conséquences sur leur autonomie et leur sécurité financière.

En permettant le maintien et l'accès des femmes à un travail rémunéré, les services de garde à contribution réduite ont ainsi favorisé une meilleure équité entre les femmes et les hommes. La participation des femmes au marché du travail améliore leur autonomie financière (salaire, revenu de retraite, assurance emploi) et permet aux familles de mieux vivre. Le gouvernement cherchant désespérément à réduire ses dépenses a omis d'évaluer les impacts qu'aurait une éventuelle baisse du taux d'activité des femmes sur le marché du travail grugeant ainsi leur revenu ainsi que celui des caisses de l'État. En effet, une étude de la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques concluait que pour chaque 100 \$ que le gouvernement du Québec avait investi dans les services de garde, il obtenait un retour fiscal de 104 \$ relativement au revenu de travail des femmes<sup>14</sup>.

Enfin, il importe également d'évaluer les conséquences potentielles sur les conditions de travail des femmes dans le secteur des services de garde, celles-ci représentant 96 % de la main-d'œuvre. Au cours des années, après une lutte soutenue pour la reconnaissance de la portée éducative de leur travail, les travailleuses des CPE ont obtenu un rehaussement de leurs conditions de travail. Elles ont également la possibilité de faire partie du conseil d'administration de leur CPE, un élément très important du modèle de gestion participative des CPE. Les responsables de service de garde en milieu familial ont lutté durant plusieurs années pour obtenir le droit d'association, ce qui leur a permis une meilleure reconnaissance de leur travail et une amélioration de leurs conditions de travail.

Ainsi, ces travailleuses bénéficient d'avantages qui ne sont pas présents dans les garderies commerciales subventionnées ou non. En mettant en œuvre des mesures favorisant les garderies non subventionnées, le gouvernement encouragera la création d'emplois de moins bonne qualité. Encore une fois, ce choix à court terme peut entraîner des conséquences sur la qualité des services offerts aux enfants (personnel moins qualifié, roulement du personnel, etc.).

---

<sup>12</sup> Pierre FORTIN, Luc GODBOUT et Suzie ST-CERNY, *L'impact des services de garde à contribution réduite du Québec sur le taux d'activité féminin, le revenu intérieur et les budgets gouvernementaux*, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, Université de Sherbrooke, 13 avril 2012, données extraites du tableau 1 et du tableau 2.

<sup>13</sup> Conseil du statut de la femme, *Avis, Impact d'une modulation de la contribution parentale aux services de garde subventionnés sur la participation des femmes au marché du travail*, novembre 2014.

<sup>14</sup> *Op. cit.*, note 12.

### ***La gouvernance des CPE***

Au cours des dernières négociations entre les syndicats de CPE, les associations patronales et le gouvernement, les employeurs ont tenté de mettre fin aux clauses des conventions collectives portant sur la présence des travailleuses et des travailleurs au sein des conseils d'administration. Pour la CSN, ces acquis sont essentiels et méritent que l'on mette l'énergie nécessaire à leur maintien.

Rappelons que le réseau des CPE et des services de garde en milieu familial régis a été bâti grâce à la collaboration des parents et des travailleuses, de concert avec le mouvement des femmes, les organisations syndicales et les regroupements régionaux de garderies. Ces femmes et ces hommes ont construit un véritable milieu démocratique, riche et imaginatif, un fleuron de la société québécoise. Cette collaboration a démontré toute sa richesse et, pour la CSN, elle doit demeurer présente et bien vivante.

La Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance ne garantit pas la présence des travailleuses des CPE et des responsables de service de garde en milieu familial au sein des conseils d'administration. Nous demandons qu'elle le prévoie. Pour la CSN, il y a nécessité de garantir leur présence au sein des conseils d'administration, mais aussi dans les assemblées générales et les comités de travail. Cette absence dans la loi est contraire aux principes de gestion participative de l'économie sociale, secteur dans lequel les services de garde éducatifs tiennent une place importante et inspirante. Par ailleurs, dans le monde de l'éducation, les travailleuses et travailleurs sont aussi présents dans les instances tels les conseils d'établissements.

La composition des membres des conseils d'administration doit permettre une diversité d'opinion et la recherche de consensus. À cet égard, les travailleuses auront un apport complémentaire à celui des parents dans les échanges. Pour les mêmes raisons, il est primordial que les parents demeurent au cœur du processus décisionnel des services de garde subventionnés.





## **Conclusion**

Le réseau des services de garde éducatifs est un joyau dont le modèle est envié ailleurs au Canada. Il représente parfaitement l'une des spécificités du Québec et est une pierre angulaire de l'État social québécois. Il permet un développement harmonieux des enfants et joue un rôle d'intégration de premier plan, notamment auprès des familles pauvres. En outre, il a permis aux femmes de prendre une part active sur le marché du travail et donc de contribuer à leur autonomie financière et aux mieux-être des familles.

En ce sens, il est urgent de rétablir les principes d'universalité et d'accessibilité aux services de garde de qualité pour tous les enfants, et de poursuivre le développement des places dans les services de garde éducatifs en CPE et en milieu familial régis.

La CSN a été un joueur incontournable dans la construction de ce réseau unique. Elle le sera tout autant pour le défendre et poursuivre son développement.